

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 MAI 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AVISU DI A CULLETIVITÀ DI CORSICA IN QUANTU À U
SCHEMA DIPARTIMENTALI D'ANALISI È DI CUPARTURA
DI I RISCHI DI U CIRCUNDARIU AMMINSITRATIVU DI U
PUMONTI**

**AVIS DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE SUR LE SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES
RISQUES DE LA CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE
DE CORSE-DU-SUD (SDACR)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'article L. 1424-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose « qu'un schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours dans le département, et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci ».

Ce schéma pour la circonscription administrative de Corse-du-Sud est élaboré sous l'autorité du Préfet par le Service d'incendie de Corse-du-Sud (SIS 2A).

Il est défini tous les cinq ans et est arrêté par le Préfet, après avis de la Collectivité de Corse, et avis conforme du conseil d'administration du SIS 2A.

Le présent projet de SDACR a pour objectif de définir un cadre pour l'action du SIS 2A sur son ressort géographique. Il recense et qualifie à ce titre les risques afin de fixer une stratégie de réponse opérationnelle à appliquer sur l'ensemble du département.

L'article L. 1424-2 du CGCT attribue au SIS les missions suivantes : la prévention dans les établissements recevant du public ainsi que la protection et la lutte contre les incendies. Le SIS concourt également avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Le SDACR 2009 avait défini un certain nombre d'objectifs ambitieux en matière d'amélioration de délai de réponse opérationnelle, d'amélioration de la couverture des risques particuliers, et d'investissement immobilier notamment. Ces objectifs ont été réalisés pour certains (cf. renforcement parc d'engins pour les feux de structure, VTU par CIS), d'autres partiellement (cf. assurer un délai de route inférieur à 45 mn sur l'ensemble du territoire pour un VSR).

Certaines préconisations du SDACR de 2009 n'ont pas été réalisées à la date de révision du document :

- Création d'un CIS sur la Rive Sud d'Aiacciu
- Création d'un centre de formation départemental et de son plateau technique
- Regroupement des structures éparses implantées sur Aiacciu dédiées aux groupements fonctionnels, territoriaux et Etat-major
- Recherche de mutualisation des moyens avec les autres collectivités ou services capables d'intervenir dans le domaine des risques particuliers.

Le projet de révision du SDACR a été lancé le 1^{er} mars 2019.

Son élaboration a suivi les recommandations du nouveau guide méthodologique des SDACR dit « nouvelle génération » publié par la DGSGC en 2020.

Ce document stratégique est construit pour améliorer l'efficacité de l'organisation des secours dans la cohérence avec l'ensemble des schémas et documents en la matière :

- Le Contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces (CoTRRIM) ;
- Le Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) ;
- Le Plan régional de santé Corse ;
- Les Dispositions spécifiques de l'organisation de la réponse de sécurité civile (DS ORSEC),
- Le Plan d'Aménagement de développement durable de la Corse (PADDUC) ;
- Le Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PFFENI)

Le SDACR analyse les risques et les menaces de deux types :

- **Les risques courants** comprennent le secours et l'assistance à personne, l'incendie, les feux d'espaces naturels, le secours routier et les opérations diverses : plusieurs facteurs tels que le vieillissement de la population, l'augmentation exponentielle de la population en saison estivale, la part de carences ambulancières de plus en plus importante, expliquent la constante augmentation des interventions en risques courants d'année en année.
- **Les risques complexes** comprennent les risques naturels, les risques technologiques, les risques sanitaires, les risques potentiels et menaces (par exemple, menace terroriste) : l'augmentation des épisodes météorologiques de plus en plus intenses et fréquents, et irréguliers de surcroît, rendent les risques complexes multidimensionnels.

Le SDACR 2020 définit un certain nombre de préconisations à initier dans les cinq ans pour optimiser les réponses aux risques répertoriés, dont les principales sont les suivantes :

- Porter un projet collaboratif avec le SIS 2B dans l'objectif de créer un STIS¹ de Corse sur commande de la CdC,
- Construire une caserne du la Rive Sud d'Aiacciu,
- Elaborer un projet de création de centre du Cruzzini mutualisé avec les services de la CdC,
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires au développement efficient de NexSIS² et la mise en place du Réseau Radio du Futur,
- Accompagner la mise en place de solutions alternatives dans le but d'assurer la réponse opérationnelle par la ressource volontaire,
- Assurer une réponse opérationnelle égalitaire et uniforme sur l'ensemble du territoire en dotant les bassins opérationnels de moyens identiques ou équivalents,

1 Service Territorial d'Incendie et de Secours

2 Nouveau système de gestion opérationnelle et des alertes interopérable sous l'égide de l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile

- Actualiser la convention solidaire entre les deux SIS de Corse afin d'harmoniser les forces et faiblesses de chacun,

La convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 prend en compte les objectifs stratégiques du SDACR 2020 notamment dans le cadre des moyens financiers alloués au SIS 2A.

Dans le cadre de la procédure réglementaire de consultation, il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur le nouveau Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) présenté par le Service d'Incendie et de Secours du Pumonté.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.